



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 15 septembre 2020  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2020-09-15\_1882

Délégation du bénéfice de la subvention régionale à  
Eiffage Aménagement, dans le cadre de la Convention  
régionale de développement urbain concernant le  
groupe scolaire Hochart du projet de renouvellement  
urbain intercommunal de Villejuif et L'Haÿ-les-Roses

L'an deux mille vingt, le 15 septembre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis au théâtre de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 9 septembre 2020.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUZ Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		A
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry-Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. BENETEAU	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Présente		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Présent		P
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Absente		-
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Absent		-
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent <sup>(3)</sup>	Mme BENSARSA REDA <sup>(4)</sup>	P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Présente		P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente		P
Yvry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Représentée	Mme JANODET	P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Présente		P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	M. JEANBRUN Vincent	Présent		P

Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Présent		P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Absente		-
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. LADIRE	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	M. SEGURA	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Représentée	Mme ABDOURAHAMANE	P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Viry-Chatillon	Mme MERRINA Arielle	Représentée	M. VILAIN	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. AGGOUNE	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	Mme KIROUANE	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Présente (2)	Mme EBODE ONDOBO (1)	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. GUILLAUME	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	M. ID ELOUALI	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	M. GAULIER	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M. BOUYSSOU	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry-Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Absente		-
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	M. PANETTA	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Représentée	M. DUFOUR	P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. LEPRETRE	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry-Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	M. SAUERBACH	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Absent		-

(1) Jusqu'à la délibération n° 1880

(2) A partir de la délibération n° 1881

(3) Jusqu'à la délibération n° 1882

(4) A partir de la délibération n° 1883

### Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian MOUALHI

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
1875 à 1880	80	17	97
1881 à 1882	81	16	97
1883 à 1962	80	17	97

## Exposé des motifs

Dans le cadre de son partenariat avec l'Agence Nationale pour le Rénovation Urbaine (ANRU) et l'Etat, le Conseil Régional d'Ile-de-France a adopté, lors de sa séance plénière du 26 janvier 2017, les modalités d'accompagnement financier pour la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

La contribution régionale prend la forme d'enveloppe de subventions pluriannuelles attribuées à chacun des 102 sites retenus en Ile-de-France. A ce titre, la Région met en place une dotation pluriannuelle de 250 millions d'euros de crédits d'investissement répartie sous forme d'enveloppes pluriannuelles pour chacun des sites du NPNRU permettant de financer des opérations relevant de ces priorités : petite enfance – enfance- jeunesse, développement économique et commerces de proximité, et sécurisation globale des quartiers.

Le règlement d'intervention (annexe 5 du dispositif régional de développement urbain) précise que le bénéficiaire des aides de la Région sont en priorité les EPCI signataires de la convention ANRU, mais dans le cas où la subvention régionale concerne une opération qui est réalisée par un cocontractant du bénéficiaire (par délégation ou transfert de la maîtrise d'ouvrage publique), elle peut être attribuée au cocontractant du bénéficiaire dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, et notamment celles relatives aux aides d'Etat.

L'EPT Grand Orly Seine Bièvre a validé une convention cadre de développement urbain avec la Région au Conseil de Territoire CT2018-09-25\_1142.

L'enveloppe relative au site du NPNRU Villejuif L'Haÿ-les-Roses est de 4 050 000€.

Le projet de renouvellement urbain de Villejuif L'Haÿ-les-Roses, composé de trois secteurs opérationnels (Lallier à L'Haÿ-les-Roses, les Lozaits à Villejuif et le secteur intercommunal Lebon Lamartine - Hochart à Villejuif et L'Haÿ-les-Roses) a été approuvé en Comité d'engagement de l'ANRU le 24 juin 2019 et dispose donc d'un projet défini qui permet d'identifier les opérations sur lesquelles l'enveloppe CRDU peut être mobilisée :

- pour L'Haÿ-les-Roses, 2 025 000 € cibler en totalité pour le groupe scolaire secteur Hochart
- pour Villejuif, 2 025 000 € pour le pôle Famille secteur Lebon-Lamartine

Concernant le secteur Hochart, Eiffage Aménagement a été désigné comme aménageur de la ZAC et réalise à ce titre le groupe scolaire Hochart.

Ces enveloppes donneront lieu, au gré du montage des opérations et des sollicitations des porteurs de projets, à l'affectation de subventions par la commission permanente de la Région, dans la limite du budget annuel voté.

Il est demandé au Conseil territorial d'autoriser Eiffage Aménagement à solliciter les subventions régionales afférentes et à en bénéficier dans le cadre de la Convention régionale de développement urbain du projet de renouvellement urbain Villejuif L'Haÿ-les-Roses.

## DELIBERATION

**Vu** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui instaure le nouveau programme national de renouvellement urbain ;

**Vu** l'article 59 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) par lequel l'Etablissement public territorial devient compétent de plein droit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 en lieu et place des communes membres en matière de politique de la ville et notamment de coordination et d'animation des dispositifs contractuels de développement urbain ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

**Vu** le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;

**Vu** le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

**Vu** l'arrêté du 15 septembre 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vue de la signature par l'ANRU des contrats de ville et des protocoles de préfiguration des projets ;

**Vu** la délibération de la Région Ile de France du 26 janvier 2017, relative à l'action régionale en faveur du développement urbain et soutien régional au nouveau programme de renouvellement urbain ;

**Vu** la délibération de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre n°2018-09-25\_1142 relative à la convention régionale de développement urbain avec la Région Ile-de-France

Entendu le rapport de Madame Sophie Labrousse ;

Sur proposition de Monsieur Le Président

### **Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,**

1. Approuve la délégation de la moitié de l'enveloppe allouée par la Région Ile-de-France pour le NPNRU Villejuif L'Haÿ-les-Roses à Eiffage Aménagement.
2. Autorise le représentant d'Eiffage Aménagement à solliciter la Région pour l'attribution et la perception des subventions relatives au groupe scolaire Hochart
3. Autorise le représentant d'Eiffage Aménagement à signer tous les documents relatifs aux dites subventions.
4. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 96 – Abstention 1**



A Vitry-sur Seine, le 17 septembre 2020  
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 21 septembre 2020 ayant été publiée le 22 septembre 2020

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*